

l'un des principes essentiels de notre démocratie.

Il n'est pas douteux que le mécontentement se fait sentir dans ces régions. Je ne répéterai pas les remarques faites ici-même par le député de Rocky Mountain. Il a affirmé qu'on aurait dû consulter les intéressés comme le gouvernement l'aurait fait si leur bien-être ne l'avait pas laissé si indifférent. Il y aura encore des manifestations et encore plus de destruction. Partout au Canada, des gens estiment que seules les manifestations peuvent modifier l'attitude du gouvernement. C'est le seul moyen d'obliger le gouvernement à dresser la tête et à renifler le vent pour voir ce qu'il peut faire pour apaiser les esprits.

Certains faits indiquent que les citoyens des centres urbains de Banff et de Jasper sont mécontents. Il y a un mois environ, une réunion générale s'est tenue à Banff. Les gens ont demandé au ministre actuel et à l'ancien ministre de s'y rendre. Ils s'agitent là-bas depuis qu'on a abordé la question des baux de 42 ans. Or, qu'a fait le gouvernement? A-t-il tendu l'oreille et prêté attention aux griefs de ces régions? Non. Il a présenté cette mesure qui établit une société de la Couronne en lui confiant la responsabilité des parcs, et il déclare, pour ainsi dire, que les représentants élus qui siègent ici même n'auront pas grand-chose à dire sur ce qui se passe dans les parcs.

L'adoption du projet de loi ne fera qu'aggraver la confusion au pays. Que le gouvernement prenne garde, et j'espère qu'il tiendra compte de mon avertissement, de faire preuve d'irresponsabilité et d'un durcissement d'attitude vis-à-vis des principes pour lesquels on a combattu pendant si longtemps. L'attitude dure et irresponsable du gouvernement aboutira à de nouvelles destructions, à de nouvelles manifestations et à un soulèvement plus grave. Ce n'est sûrement pas ce que nous désirons, nous habitants d'un pays pacifique et en pleine croissance. Étant donné les dispositions de la mesure législative et le fait qu'elle aura des répercussions sur les habitants de Waterton, de Banff et de Jasper, je propose, appuyé par le député de Red Deer:

Que ledit bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais que, de l'avis de la Chambre, la teneur dudit bill fasse d'abord l'objet d'un référendum auprès des résidents des municipalités de Banff, Jasper et Waterton-Lakes.

J'espère sincèrement que le gouvernement acceptera l'amendement car, aux termes du bill actuel, les habitants de la région n'ont pas voix au chapitre en ce qui concerne le gou-

[M. Horner.]

vernement immédiat. Si l'amendement était accepté, ce droit leur serait accordé. C'est un droit précieux, pour lequel des gens ont combattu et sont morts au cours de guerres qui remontent à plus de 1,000 ans. L'amendement donnerait aux gens le droit de dire s'ils acceptent la mesure législative à l'étude. Le gouvernement n'est pas disposé à leur octroyer le droit à un gouvernement autonome. Il n'est pas prêt à dire «Vous aurez votre mot à dire dans l'avenir de votre région». L'amendement leur accorderait ce choix et j'exhorte tous les honorables députés à l'appuyer, et notamment le ministre du Travail, qui était à la Chambre tout à l'heure. Il n'est plus là mais le ministre des Pêches et des Forêts y est. On peut prendre de magnifiques poissons dans les parcs nationaux de notre pays. Le ministre est fermement convaincu, je le sais, du fait que les gens doivent choisir par eux-mêmes, prendre leurs décisions en matière de gouvernement autonome. C'est ce qu'a dit le ministre du Travail à Vancouver, en parlant des dockers et des débardeurs. Il doit sûrement estimer que les gens de Waterton, de Banff et de Jasper doivent avoir leur mot à dire dans la façon dont ils seront gouvernés et dont leur région sera mise en valeur. La future régie sera administrée par un tas de bureaucrates inflexibles et peu conciliants notamment pour les questions concernant le tourisme.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a proposé un amendement. La présidence fait de très sérieuses réserves sur son aspect procédural et elle aimerait connaître les vues des députés qui estiment que ce genre d'amendement devrait être accepté. Si personne ne veut se prononcer sur la question, je rendrai ma décision.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, à cette étape de l'examen d'un bill les amendements recevables sont limités. On peut présenter soit l'amendement dit du renvoi à six mois ou l'amendement motivé. Sauf erreur, un amendement motivé doit être incompatible avec la substance du bill. Il doit s'y opposer et, à mon avis, l'amendement à l'étude s'y oppose. Deuxièmement, il faut que ce soit un amendement qui ne puisse être apporté à aucun paragraphe du bill lorsque celui-ci ira au comité.

Sauf erreur, l'amendement satisfait à cette deuxième exigence. En modifiant un paragraphe du projet de loi lorsqu'il ira au comité, on